Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260320-DELIB_2026_013-DE

# DELIBERATION 2026_013

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

**Le vingt mars deux mille vingt-six,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.**

***Date de convocation du Conseil : 16 mars 2026***

| Présents | Votants |
|---|---|
| 18 | 19 |

**Présents :** M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, Mme BIRHART Ludivine, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

**Absents :** Mme GUICHOUX Sisilia (pouvoir donné à Ludivine BIRHART)

**Secrétaire de séance :** Philippe AUTRET

**Objet : Election du Maire**

Le président de la séance rappelle les conditions de cette élection :

« En application des articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il propose de désigner les conseillers suivant comme assesseurs :

- Mme Fanny VANUXEM,
- M. Thomas CHARVIN

Il demande ensuite si des candidats au poste de maire souhaitent se déclarer.

- M. Jean-Jacques GUENEUGUES se déclare candidat au poste de maire et dépose des bulletins sur la table de vote.

Il procède ensuite au vote :

Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260320-DELIB_2026_013-DE

Il appelle chaque conseiller nominativement à venir voter. Chaque conseiller reçoit une enveloppe et des bulletins. Il se rend dans la salle de réunion attenante à la salle du conseil pour mettre son bulletin dans l'enveloppe. Le conseiller fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Puis place son enveloppe dans l'urne.

Lorsque le dernier conseiller a voté il a fait immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat est le suivant

- Nombre de votants : 19
- Suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages déclarés blancs : 2
- Suffrages exprimés : 17

| Candidats | Nombre de voix |
|---|---|
| Jean-Jacques GUENEUGUES | 17 (dix-sept) |
| | |

Le président constate que M. Jean-Jacques GUENEUGUES obtient la majorité absolue des suffrages, il est donc élu Maire de L'Hôpital-Camfrout.

Il le déclare donc installé comme Maire et l'écharpe lui est remise.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 23/03/2026*

| | |
|---|---|
| Philippe AUTRET<br>Secrétaire de séance | Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS,<br>Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT |